

Coronavirus – Covid-19
Nouvelles mesures – point de situation

Le 22 avril 2020

Madame, Monsieur,

Trente-septième jour du confinement.

Les nouvelles :

- Déconfinement et réouverture des établissements scolaires
- Activité partielle
- Télétravail
- Document unique d'évaluation des risques
- Projet de loi de finances rectificative
- Comité social et économique
- Formation professionnelle
- Safran
- Inclusion
- Actions en justice
- RSE
- Fiches conseils métiers
- Urssaf et travailleurs indépendants
- Football
- Secteur culturel

1. Etablissements scolaires

Dans une audition face à la commission des affaires culturelles à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a dressé les principes du calendrier de reprise de l'école « *progressif* » et par « *tranches d'âge* ».

1^{ère} tranche, à partir du 11 mai : grandes sections de maternelle, CP et CM2, avec une priorité donnée aux élèves en zone REP+, aux petites classes dans les zones rurales.

2^{ème} tranche, à partir du 18 mai : classes de 6^e, de 3^e, de 1^{ère} et de terminale, ateliers industriels en lycée professionnel.

3^{ème} tranche, à partir du 25 mai : toutes les autres classes

Modalités : un plafond de 15 élèves par classe, en demi-groupe, à distance, à l'étude « *si la configuration de l'établissement le permet* », dans une activité sportive si la commune est en mesure d'en mettre en place.

Les familles pourront choisir de ne pas envoyer leur enfant à l'école, mais dans ce cas, l'enfant aura l'obligation de suivre l'enseignement à distance.

Jean-Michel Blanquer a aussi assuré qu'avant la réouverture des écoles, un « *protocole sanitaire* » serait établi, avec par exemple une doctrine sur la nécessité de tests ou le port du masque.

[Source Le Figaro](#)

2. Activité partielle

Le ministère du Travail a mis un jour son « questions-réponses » relatif à l'activité partielle.

Sur le régime social de l'indemnité d'activité partielle, outre quelques modifications rédactionnelles, il est indiqué que les indemnités versées aux apprentis sont soumises au même régime social que les autres indemnités. Le régime de faveur s'applique également si l'employeur ne demande pas l'allocation remboursant l'indemnité d'activité partielle

Le document souligne que les cadres dirigeants sont éligibles à l'activité seulement dans le cas d'une fermeture d'établissement (aucune précision n'est apportée sur les modalités de calcul de l'indemnité).

Deux nouvelles fiches annexes sont créées :

- l'une relative aux salariés employés par une entreprise étrangère n'ayant pas d'établissement en France (avec des informations sur la procédure à accomplir pour bénéficier de l'activité partielle) ;
- l'autre relative au calcul de l'allocation et de l'indemnité pour les salariés à temps partiel (avec des explications sur l'application de la rémunération horaire minimale).

[Questions-réponses activité partielle](#)

Par ailleurs, **un projet d'ordonnance devrait être présenté aujourd'hui par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, afin de permettre une individualisation de l'activité partielle.**

[Source JDD](#)

3. Projet de loi de finances rectificative

Face à la gravité de la crise, le premier budget résultant de la première loi de finances rectificatives s'est avéré insuffisant. Le gouvernement a donc présenté la semaine dernière un nouveau projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour l'année 2020.

Adopté dans la nuit de vendredi à samedi par les députés, il est examiné en séance par le Sénat depuis hier mardi 21 avril.

Dans la journée d'hier le Sénat a apporté plusieurs amendements. Après la poursuite de son examen devant le Sénat aujourd'hui le texte devrait être renvoyé devant la Commission mixte paritaire pour une adoption définitive en fin de cette semaine ou en début de semaine prochaine.

Les principales mesures envisagées (susceptibles d'évolutions) sont les suivantes :

- ✓ à compter du 1^{er} mai, **les salariés déjà placés en arrêt de travail pour garde d'enfant ou en arrêt de travail personnes vulnérables basculeront en activité partielle.**

NB : un amendement adopté au Sénat ([ici](#)) adapte légèrement le dispositif pour garantir sa sécurité juridique en établissant plus clairement la liste des éligibles et renvoyant à un arrêté ministériel la définition des caractéristiques des personnes vulnérables.

- ✓ **une exonération fiscale et sociale sur les aides versées par le fonds de solidarité;**
- ✓ **une extension de l'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires pour les salariés mobilisés pour assurer la fourniture de biens et de service vitaux** (suppression du plafond annuel de 5 000 €, exonération étendue aux cotisations patronales) ;

- ✓ **TVA à 5,5% sur les masques de protection et le gel hydroalcoolique.**
- ✓ sécurisation juridique de l'exonération d'impôt et de cotisations sociales de la prime exceptionnelle pour les agents des administrations publiques ;
- ✓ aide aux « secteurs sinistrés » de la culture, du tourisme et de la restauration par des annulations des charges (sous forme de crédit d'impôt)
- ✓ modification du régime d'octroi de la garantie de l'Etat aux prêts bancaires des entreprises avec l'instauration d'un mécanisme subsidiaire de prêts octroyés par Bpifrance et garantis intégralement par l'Etat pour un montant inférieur à 50 000 €
- ✓ conditionnement de certaines mesures d'aide à l'adoption de mesures pour le climat

[Source Public Sénat](#)

[Source Sénat](#)

4. Télétravail

Aujourd'hui, pour les postes qui le permettent, le télétravail est « la règle ». Quid à compter du 11 mai ?

Selon le directeur de cabinet de la ministre du Travail, Antoine Foucher, interrogé lors d'une conférence organisée par le cabinet LHH, les pouvoirs publics continueront à « *encourager le télétravail* ». Explicitant son propos, il ajoute que le télétravail, « *obligatoire* » aujourd'hui, devrait être « *très fortement recommandé* » au moins jusqu'à l'été.

[Source AEF](#)

5. Document unique d'évaluation des risques et RPS

L'actualisation du document unique d'évaluation des risques (DUERP) sera l'un des grands enjeux de la reprise. Déjà, les premiers contentieux témoignent de son importance, qu'il s'agisse de son contenu comme de sa (co-)construction.

Ainsi que le souligne le ministère du Travail dans son questions-réponses sur les mesures de prévention : « *Il ne s'agit pas de traiter exclusivement les risques*

directement générés par l'activité professionnelle habituelle mais également d'anticiper les risques liés à l'épidémie de coronavirus COVID-19. Les risques nouveaux générés par le fonctionnement dégradé de l'entreprise (aménagement des locaux, réorganisation du travail, affectation sur un nouveau poste de travail, télétravail...) et ceux liés à l'exposition au virus impliquent d'actualiser le document unique d'évaluation des risques ».

Questions-réponses mesures de prévention

Aux risques virologiques peuvent s'ajouter les risques psychosociaux : chacun doit être pris en compte, le cas échéant avec l'appui des services de santé au travail et en relation avec les représentants du personnel.

6. CSE

Selon le directeur du cabinet de la ministre du Travail, interrogé lors d'une conférence organisée par la cabinet LHH, **un décret serait présenté ce jour en Conseil des ministres afin de réduire, exceptionnellement et temporairement, les délais de consultation du comité social et économique.**

L'unité de mesure ne serait plus le mois, mais la semaine ou le jour.

[Source AEF](#)

7. Formation professionnelle

Comment former ses salariés en période de crise sanitaire ? C'est l'objet d'un guide pratique publié par l'organisme de formation digitale Unow.

A jour des dernières évolutions du dispositif FNE Formation, le document présente les différentes solutions applicables selon que les salariés travaillent en présentiel, télétravaillent, sont en activité partielle ou font l'objet d'un arrêt de travail.

S'agissant de la formation pendant l'activité partielle, il est rappelé que :

- les formations obligatoires ne sont pas éligibles ;
- les formations doivent se dérouler à distance ;
- la durée de la formation ne peut excéder celle de l'activité partielle ;
- la formation doit avoir lieu pendant les heures indemnisées au titre de l'activité partielle ;
- le salarié peut librement utiliser son CPF ;
- il n'y a pas de condition d'effectif pour le bénéfice du dispositif FNE Formation ;

- l'Etat prend en charge 100% des coûts pédagogiques (mais les demandes font l'objet d'une instruction plus poussée au-delà de 1 500 €) ;
- l'aide financière est versée pour 50% au démarrage des actions de formation et pour 50% après réalisation et production d'un bilan ;
- le CSE doit en principe être consulté sur les projets de convention au titre du FNE Formation.

[Unow - Guide pratique pour former en période de de crise sanitaire](#)

Ces possibilités de formation à distance se démocratisent. Alors qu'avant la crise 25% des établissements du réseau de la Fnadir n'avaient pas déployé de solutions de cours à distance, 92% des établissements du réseau en ont mis en place. Dans le détail, 64% d'entre eux ont choisi une plateforme de contenus pédagogiques ; 43% une plateforme intégrant des exercices interactifs (contre 28% avant la crise sanitaire) et 40% des classes virtuelles (contre 15% avant la crise sanitaire).

[Source Centre Inffo](#)

8. Accord chez Safran

La Direction Générale du Groupe Safran et trois organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, FO) ont conclu un accord relatif à l'accompagnement social de la crise liée à l'épidémie de covid-19.

Selon son préambule, cet accord a pour objet d'assurer l'équité et de renforcer la solidarité entre les salariés ainsi que de définir des mesures permettant d'accompagner la mise en œuvre de l'activité partielle.

L'accord définit ce qu'il convient d'entendre par activités essentielles (toutes les activités strictement nécessaires à la pérennité économique et sociale des sociétés du Groupe ainsi que celles relatives à la souveraineté nationale, chaque société devant dresser une liste en ce sens) ainsi que les cas de recours à l'activité partielle.

Il est prévu de créer un fonds de solidarité Groupe afin d'apporter un complément d'indemnisation aux salariés en activité partielle.

Jusqu'au 10 juin, le fonds est alimenté par l'imposition d'un jour de congés pour les salariés en forfait jours et les salariés sans référence horaire ayant une ancienneté d'au moins 3 mois et en activité partielle d'au moins 30% sur le mois d'avril. Ce choix a été fait car ces salariés bénéficient du maintien intégral de leur rémunération nette en application de la CCN de la métallurgie (par conséquent, les salariés relevant d'une autre convention de branche ne sont pas concernés).

En outre, l'ensemble des salariés sont invités à faire preuve de solidarité en effectuant, sur la base du volontariat, un don de jours de congés.

Le complément d'indemnisation prendra la forme d'une majoration du salaire horaire brut par heure déclarée en activité partielle, suivant un barème privilégiant les plus bas revenus (ex : pour les salariés percevant mois de 2 200 € de salaire de base brut, la majoration est de 8%).

L'accord prévoit également le maintien de la rémunération des stagiaires et apprentis, la neutralisation de l'activité partielle sur le calcul des prestations incapacité-invalidité-décès, du 13^{ème} mois et de l'indemnité de départ à la retraite, le maintien des congés pour événements familiaux, le maintien du versement de la prime d'intéressement aux dates initialement fixées.

Les sociétés du Groupe sont autorisées, jusqu'à 31 octobre 2020, à imposer unilatéralement la prise de congés payés et à modifier les dates déjà fixées, dans la limite de 6 jours ouvrables, y compris avant l'ouverture de la période de prise, en respectant un délai de prévenance d'au moins deux jours ouvrés pendant le confinement, de cinq jours ouvrés en dehors de la période de confinement.

[Accord Safran, 17 avril 2020](#)

9. Inclusion

Le secteur inclusif se mobilise dans le cadre de la crise sanitaire.

A cet effet, deux cycles d'échange en ligne sont proposés :

- le rendez-vous « La France Une Chance », à destination des entreprises engagées ;
- le rendez-vous « Entreprises sociales inclusives », à destination des structures de l'insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, GEIQ et des travailleurs indépendants.

Ces webinaires réguliers visent à recueillir les questions sur les dispositifs mis en œuvre sur le terrain et recueillir les besoins et suggestions d'ajustements éventuels, identifier les besoins de solidarités dans le pays et faciliter les actions de mobilisation pour y répondre ainsi que relayer les dernières informations sur les mesures prises pour soutenir l'emploi.

[Rendez-vous spécial COVID-19 La France Une Chance / Entreprises sociales inclusives](#)

10. Actions en justice

10.1. Actions devant le Conseil d'Etat

Via la procédure du référé liberté, le Conseil d'Etat est très régulièrement sollicité par les justiciables souhaitant influencer sur les politiques publiques de gestion de la crise.

Il a ainsi rejeté un référé destiné à obtenir le gel des dividendes ([ici](#)).

Le Conseil a censuré l'arrêté du maire de Sceaux imposant le port obligatoire du masque de protection ([ici](#)).

En dernier lieu, le Conseil a rejeté la requête d'une association tendant à faire interdire les épandages agricoles, mesure prévue en cas de pic de pollution.

Il a toutefois rappelé qu'il incombe à l'administration de faire preuve d'une vigilance particulière dans le contexte actuel d'état d'urgence sanitaire, en veillant à prendre, au besoin de façon préventive, des mesures pour éviter la survenance de pic de pollution ou au minimum d'en limiter la durée. C'est sous la réserve que l'État assure strictement ses obligations, au besoin de manière préventive, que le juge des référés a rejeté la demande de l'association.

[Conseil d'État, 20 avril, Restriction des épandages agricoles](#)

10.2. Amazon

C'est hier qu'a eu l'audience de la cour d'appel de Versailles, à la suite de l'ordonnance du tribunal judiciaire de Nanterre enjoignant à Amazon de limiter ses livraisons aux produits essentiels.

Le délibéré sera rendu vendredi 24 avril. Dans l'attente, les entrepôts demeurent fermés.

[Source le Figaro](#)

11. RSE

La Plateforme RSE, instance consultative placée auprès du Premier ministre, installée à France Stratégie, réunit les parties prenantes françaises de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Dans le contexte de la crise sanitaire, économique et sociale du Covid-19, elle invite ses membres à faire part de leurs réflexions sur l'impact de la crise : Quels sont les défis auxquels fait face votre organisation ? Quelles sont les problématiques que

soulève la crise pour votre organisation ? Quelles sont les réflexions portées par votre organisation dans ce contexte ? Quelle peut être la contribution de votre organisation à la résolution de la crise ?

L'ensemble des contributions sont en ligne.

[Plateforme RSE](#)

12. Fiches conseils métiers

Le ministère du Travail publie de nouvelles fiches métiers destinées à apporter des conseils pour se protéger des risques de contamination. La liste des fiches se complète :

- d'une fiche pour l'activité viticole et/ou de vinification
[Fiche "Activité viticole et/ou de vinification"](#)
- d'une fiche pour le travail dans une station-service
[Fiche "Travail dans une station-service"](#)

13. Urssaf et travailleurs indépendants

Les mesures de soutien aux travailleurs indépendants et professionnels libérales se poursuivent.

Ainsi, l'échéance mensuelle ou trimestrielle du 5 mai est reportée : son montant ne sera pas prélevé mais lissé sur les échéances ultérieures.

En complément de la mesure, les intéressés sont invités à :

- effectuer leur déclaration sociale des indépendants jusqu'au 12 juin ;
- solliciter un ajustement de leur échéancier de cotisations pour tenir compte d'une baisse du revenu ;
- solliciter les services des impôts ou la région pour bénéficier du fonds de solidarité ;
- à défaut, solliciter l'intervention de l'action sociale du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants pour la prise en charge partielle ou totale des cotisations ou l'attribution d'une aide financière exceptionnelle.

[Urssaf - Epidémie de coronavirus : des mesures exceptionnelles pour l'échéance du 5 mai](#)

14. Football

Alors que rien n'est décidé quant à une éventuelle reprise du championnat de France de football, ou aux incidences d'un éventuel arrêt définitif (saison blanche ? gel du classement ?), les échanges se poursuivent entre les clubs et les joueurs.

Sur la question du retour au terrain, l'Union nationale des footballeurs professionnels, par la voix d'une tribune de son co-président Sylvain Kastendeuch ([ici](#)), alerte des risques d'une reprise « précipitée et dangereuse » et appelle à l'arrêt des compétitions si les conditions de sécurité pour les joueurs ne sont pas réunies.

En coulisses, les clubs et les joueurs ont trouvé un accord global sur la question des salaires. Cet accord prend la forme de baisses de salaire par tranche de revenus, via un fractionnement de l'indemnité d'activité partielle, le solde étant exigible à la fin de la saison, une fois que les clubs auront perçu les recettes des droits télé, dont le règlement fait l'objet d'après négociations avec les diffuseurs Canal+ et Bein Sports.

De gré à gré, des réductions de salaire pourraient ensuite être prévues par avenant au contrat de travail.

Dans la mesure où les sommes correspondant au mois d'avril seraient versées en deux fois, les clubs s'interrogeaient sur la possibilité de bénéficier du régime social de faveur de l'indemnité d'activité partielle pour chaque versement.

Une réponse positive a été apportée par le cabinet de la ministre des Sports : « *Après analyse juridique, nous vous confirmons que le fractionnement de l'indemnité d'activité partielle prévu au sein de l'accord du 7 avril 2020 entre les clubs professionnels de football (L1 et L2) et l'UNFP est valable. Le cas échéant, si vous souhaitez disposer d'un document complémentaire sur les exonérations de charges sociales afférentes, nous vous invitons à formuler une demande de rescrit auprès de l'ACOSS* ».

En contrepartie, le ministère a demandé aux clubs de faire un « effort », qui devrait prendre la forme d'une renonciation à percevoir l'allocation d'activité partielle pour les salaires supérieurs à 200 000 euros bruts mensuels, ainsi que d'une réduction de la rémunération des dirigeants de clubs mandataires sociaux.

[Source L'Equipe](#)

15.Secteur culturel

Les entreprises du spectacle vivant sont particulièrement touchées par l'interdiction des rassemblements alors que, chaque jour, la liste des festivals et évènements annulés s'allonge.

Devant la gravité de la situation, la Fédération des employeurs du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC) adresse une lettre ouverte au Premier Ministre afin de solliciter un plan de soutien massif pour le secteur.

Le FESAC souhaite que ce plan s'inscrive dans la durée, notamment par la poursuite en 2021 des mesures de suppression de charges déjà annoncées par le ministre de l'Economie et des Finances.

Le courrier souligne que « *La Culture ne doit pas être une variable d'ajustement. Elle doit être au cœur des préoccupations de votre gouvernement comme elle est au cœur de la vie de nos concitoyens qui ont démontré, depuis le début de cette période de confinement, qu'elle leur était essentielle* ».

[FESAC, lettre ouverte au Premier Ministre, 21 avril](#)

16. L'intégrale (ou presque) des textes relatifs aux mesures sociales liées au COVID-19

NB : nous actualisons en ce moment la liste de nos références. Certains liens peuvent dysfonctionner ou certaines dispositions peuvent avoir été abrogées

Informations officielles sur l'épidémie

- ✓ <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Lois

- ✓ [Loi de finances rectificative](#)
- ✓ [Loi ordinaire d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19](#)
- ✓ [Loi organique d'urgence](#)

Ordonnances

- ✓ [Dossier presse du gouvernement](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-310 du 25 mars 2020 portant dispositions temporaires relatives aux assistants maternels et aux disponibilités d'accueil des jeunes enfants](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-311 du 25 mars 2020 relative à l'adaptation temporaire des règles d'instruction des demandes et d'indemnisation des victimes par](#)

[l'Office national d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales et par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante](#)

- ✓ [Ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020 relative à la prolongation de droits sociaux](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-322 du 25 mars 2020 adaptant temporairement les conditions et modalités d'attribution de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail et modifiant, à titre exceptionnel, les dates limites et les modalités de versement des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-324 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421 2 du code du travail](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-328 du 25 mars 2020 portant prolongation de la durée de validité des documents de séjour](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-385 du 1er avril 2020 modifiant la date limite et les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-386 du 1er avril 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-388 du 1er avril 2020 relative au report du scrutin de mesure de l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et à la prorogation des mandats des conseillers prud'hommes et membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-389 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives du personnel](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-405 du 8 avril 2020 portant diverses adaptations des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)

- ✓ [Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire](#)

Questions-réponses thématiques

- ✓ [Questions-réponses prime exceptionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses Mesures de prévention dans l'entreprise contre le COVID-19 - Masques](#)
- ✓ [Questions-réponses service de santé au travail](#)
- ✓ [Questions-réponses responsabilité de l'employeur - droit de retrait](#)
- ✓ [Questions-réponses télétravail](#)
- ✓ [Questions-réponses mesures de prévention hors Covid](#)
- ✓ [Questions-réponses garde d'enfants et personnes vulnérables](#)
- ✓ [Questions-réponses indemnisation chômage](#)
- ✓ [Questions-réponses formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Questions-réponses adaptation de l'activité, congés, mise à disposition](#)
- ✓ [Questions-réponses dialogue social au sein de l'entreprise](#)
- ✓ [Questions-réponses embauche, démission, sanctions, licenciement](#)
- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)
- ✓ [Questions-réponses fonds social européen](#)

Organisation du travail

- ✓ [Questions-réponses Ministère du Travail](#)
- ✓ [Communication du Ministère du travail : les obligations des employeurs](#)
- ✓ [Communiqué du Ministère du travail précisant les modalités d'organisation du travail à adopter](#)
- ✓ [Anact : coronavirus quels enjeux de conditions de travail](#)
- ✓ [INRS : COVID-19 et entreprises – foire aux questions](#)
- ✓ [Mise à disposition](#)
- ✓ [Sécurité et santé des travailleurs : les obligations générales de l'employeur et sa responsabilité](#)

Dialogue social

- ✓ [Décret n° 2020-419 du 10 avril 2020 relatif aux modalités de consultation des instances représentatives du personnel pendant la période de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Décret n° 2020-441 du 17 avril 2020 relatif aux délais d'extension des accords de branche ayant pour objet de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19](#)

Inspection du travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de licenciement ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période crise liée à la pandémie covid-19 ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques](#)
- ✓ [Note DGT du 30 mars 2020 relative aux modalités d'intervention du système d'inspection du travail dans les entreprises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Instruction DGT du 7 avril 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de rupture ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période de l'état d'urgence justifié par la pandémie COVID-19, ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques contre les décisions prises dans ce domaine](#)

Organisation juridictionnelle

- ✓ [Circulaire de présentation des dispositions du titre I de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Circulaire de présentation de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale et aux contrats de syndic de copropriété.](#)

Santé au travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au fonctionnement des services de santé au travail pendant l'épidémie de Covid 19](#)
- ✓ [Instruction DGT du 2 avril 2020 relative à l'activité des services de santé au travail inter-entreprises et de leurs personnels pendant l'épidémie de Covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-410 du 8 avril 2020 adaptant temporairement les délais de réalisation des visites et examens médicaux par les services de santé au travail à l'urgence sanitaire](#)

Fiches métier

- ✓ [Fiche "Travail dans le maraîchage"](#)
- ✓ [Fiche "travail circuit court - amap - vente à la ferme"](#)
- ✓ [Fiche "Activités agricoles"](#)
- ✓ [Fiche "Chantiers de travaux agricoles"](#)
- ✓ [Fiche "Travail saisonnier"](#)
- ✓ [Fiche "Activité viticole et/ou de vinification"](#)
- ✓ [Fiche "Travail filière cheval"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans l'élevage"](#)
- ✓ [Fiche "Travail en abattoir"](#)
- ✓ [Fiche "Travail sur un chantier de jardins espaces verts"](#)

- ✓ [Fiche "Travail en drive"](#)
- ✓ [Fiche "Travail en caisse"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans un commerce de détail"](#)
- ✓ [Fiche "Travail en boulangerie"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans la restauration collective ou la vente à emporter"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans l'hôtellerie - femme et valet de chambre "](#)
- ✓ [Fiche "Réceptionniste ou veilleur de nuit"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans la collecte des ordures ménagères"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans la blanchisserie industrielle"](#)
- ✓ [Fiche "Agent de maintenance"](#)
- ✓ [Fiche "Plombier - Installateur sanitaire"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans le dépannage - Intervention à domicile"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans une station-service"](#)
- ✓ [Fiche "Travail dans un garage"](#)
- ✓ [Fiche "Opérateur en centre d'appels"](#)
- ✓ [Fiche "Chauffeur livreur"](#)
- ✓ [Fiche "Agent de sécurité"](#)
- ✓ [Fiche "Agent funéraire"](#)
- ✓ [Guide BTP](#)
- ✓ [Guide filière bois](#)
- ✓ [Bonnes pratiques transport de fonds](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques du transport routier de marchandises et des prestations logistiques](#)

URSSAF

- ✓ [FAQ Urssaf](#)
- ✓ [Communiqué URSSAF absence de prélèvement de l'échéance mensuelle du 20 mars](#)
- ✓ [Communiqué Acoff du 23 mars](#)
- ✓ [Urssaf report échéances 15 avril](#)
- ✓ [Urssaf : action sociale pour les travailleurs indépendants](#)
- ✓ [Urssaf : des mesures exceptionnelles pour l'échéance du 20 avril](#)

Economie / Impôt

- ✓ [Communiqué du ministère de l'économie sur les mesures d'aide aux entreprises en matière de cotisations sociales et d'impôt](#)
- ✓ [FAQ MINEFI](#)
- ✓ [Tenir son AG et respecter les délais comptables dans le contexte de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Prêt garanti par l'Etat](#)
- ✓ [Engagement de responsabilité pour les grandes entreprises bénéficiant de mesures de soutien en trésorerie](#)
- ✓ [Les mesures de soutien aux entreprises](#)

- ✓ [Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices](#)
- ✓ [Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-394 du 2 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-433 du 16 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-378 du 31 mars 2020 relatif au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19](#)

Formation - apprentissage

- ✓ [Communiqué du Ministère du travail du 15 mars 2020](#)
- ✓ [Mise à disposition des CFA et des organismes de formation d'outils et de contenus pédagogiques à distance permettant de garantir la continuité de l'activité de formation](#)
- ✓ [Questions-réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions-réponses formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses CPF](#)
- ✓ [Questions-réponses projet de transition professionnelle](#)
- ✓ [Guide GARF, Former ses salariés pendant la pandémie](#)
- ✓ [Instruction DGEFP du 9 avril 2020 relative au renforcement du FNE-Formation dans le cadre de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Impact des mesures d'endiguement de la pandémie](#)
- ✓ [Communiqué - Organisation pour le passage des diplômés en apprentissage](#)
- ✓ [Convention FNE Formation](#)
- ✓ [Demande subvention FNE Formation](#)

Stagiaires

- ✓ [Convention de stage à distance](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(français\)](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(anglais\)](#)
- ✓ [Plan de continuité pédagogique](#)

Déplacements et fermeture des établissements recevant du public

- ✓ [Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Attestation et justificatif de déplacements professionnels](#)
- ✓ [FAQ du ministère de l'intérieur](#)
- ✓ [Décret n° 2020-264 du 17 mars 2020 portant création d'une contravention réprimant la violation des mesures destinées à prévenir et limiter les conséquences des menaces sanitaires graves sur la santé de la population](#)

Activité partielle

- ✓ [Code du travail : articles L5122-1 à L5122-5](#)
- ✓ [Code du travail : articles R5122-1 à R5122-26](#)
- ✓ [Code du travail : articles L.3232-1 et suivants](#)
- ✓ [Circulaire DGEFP n°2013-12 du 12 juillet 2013 relative à la mise en œuvre de l'activité partielle et documentation technique](#)
- ✓ [Arrêté du 26 août 2013 fixant les contingents annuels d'heures indemnisables](#)
- ✓ [Arrêté du 31 mars 2020 modifiant le contingent annuel d'heures indemnisables au titre de l'activité partielle pour l'année 2020](#)
- ✓ [Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle](#)
- ✓ [Version consolidée du décret](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Décret n° 2020-435 du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Communiqué du Ministère du travail du 16 mars 2020](#)
- ✓ <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle>
- ✓ [Notice DGEFP](#)
- ✓ [Communiqué sanctions activité partielle](#)
- ✓ [Urssaf activité partielle](#)
- ✓ [Position de place couverture complémentaire](#)
- ✓ [Consigne technique couverture complémentaire](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Simulateur de calcul activité partielle](#)
- ✓ [Formation professionnelle des salariés en activité partielle](#)

Arrêt maladie

- ✓ [Décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)

- ✓ [Décret n° 2020-193 du 4 mars 2020 relatif au délai de carence applicable à l'indemnité complémentaire à l'allocation journalière pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-434 du 16 avril 2020 relatif à l'adaptation temporaire des délais et modalités de versement de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail](#)
- ✓ [Arrêt maladie pour salariés sans possibilité de télétravail présentant un risque élevé](#)
- ✓ [Arrêt personne à risque élevé Ameli.fr](#)
- ✓ [Fiche arrêt de travail](#)
- ✓ [Communiqué - Personnes vulnérables et salariés en arrêt pour garde d'enfant : un nouveau dispositif simple et protecteur](#)

CNIL

- ✓ [Mise en place télétravail](#)
- ✓ [Bonnes pratiques télétravail](#)
- ✓ [Les conseils de la CNIL pour utiliser les outils de visioconférence](#)
- ✓ [Les relations avec la CNIL pendant l'état d'urgence sanitaire](#)

Fonction publique

- ✓ [Questions-réponses fonction publique](#)
- ✓ [Réunions à distance des instances de dialogue social](#)

Employeurs inclusifs - handicap

- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)
- ✓ [Mesures ESS](#)
- ✓ [Questions-réponses handicap](#)
- ✓ <https://entreprise.inclusion.beta.gouv.fr/>

Chômage

- ✓ [Décret n° 2020-361 du 27 mars 2020 portant modification du décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage](#)
- ✓ [Décret n° 2020-425 du 14 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Arrêté du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Pôle emploi face à la crise sanitaire COVID-19 - Réponses aux questions des demandeurs d'emploi et des entreprises](#)
- ✓ [Communiqué Mobilisation emploi](#)
- ✓ [Questions-réponses sur l'indemnisation du chômage](#)

Travailleurs étrangers

- ✓ [Communiqué du Ministère de l'Intérieur](#)

- ✓ [Communiqué du Ministère du Travail sur la situation des travailleurs frontaliers](#)
- ✓ [Certificat Belgique](#)

Engagement contre le Covid-19

- ✓ <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>
<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/precisions-des-modalites-selon-lesquelles-les-francais-peuvent-choisir-d-aller>
- ✓ <https://www.avocat.fr/actualites/operation-covid-19-avocats-solidaires>
- ✓ <https://www.solidaires-handicaps.fr/>

A vérifier, à rechercher par l'entreprise :

- ✓ Accords collectifs applicables à l'entreprise (temps de travail, activité partielle, chômage partiel)
- ✓ Est-ce que l'entreprise a eu recours à l'activité partielle dans les 36 derniers mois (dans l'affirmative, l'employeur doit prendre des engagements dans sa nouvelle demande d'autorisation) ?
- ✓ Accord dialogue social (pour les délais de consultation des CSE).

Nous vous transmettrons dans les meilleurs délais les nouveaux textes dès qu'ils nous seront connus.

Bon courage à tous. Prenez soin de vous et de vos proches.

L'équipe Fidere Avocats